

“ Un baptême c'est une fête.”

Et, s'il en est ainsi dans une famille, le baptême d'une nation sera la fête des fêtes. L'idée génératrice est donc de célébrer, parmi les grands faits de l'histoire de France, celui qui l'honore le plus et a contribué davantage à son bonheur, en dehors de toute idée politique. Nous allons l'établir et nous en montrerons le caractère essentiel, mais comme un juste objet de fêtes solennelles, dignes d'être célébrées par toute la nation.

Quel patriote a été l'initiateur de cette idée ? Une telle conception n'appartenait qu'à un grand esprit et à un grand cœur ; le rapport n'est pas constant, mais il est direct. C'est à S. E. le cardinal Langénieux, prince de l'Église locale, et que la pourpre romaine a élevé au rang de prince de l'Église universelle, une des gloires de l'épiscopat français que revient l'initiative de ces fêtes, devenues immédiatement si populaires.

Son Eminence a bien mérité de la patrie en devinant ce que “ ces fêtes pouvaient réveiller en elle de foi fervente et de résolutions viriles.” Successeur direct du premier apôtre des Francs et tout dévoué à la politique de conciliation de Léon XIII, S. E. le cardinal Langénieux a pu réaliser et mener à bonne fin l'œuvre chère à son cœur d'apôtre et de Français. Quel est le trait distinctif de ces fêtes et quelle en est l'expression ?

Le trait distinctif de ces fêtes nationales reste exclusivement religieux ; il s'est agi d'une question de l'ordre surnaturel et non de l'ordre politique ; aussi, ont-elles pour expression exclusivement les cérémonies du culte catholique dans le domaine restreint qui lui est laissé. Nous en donnerons quelques détails en parlant de la neuvième de Saint-Remi et du Jubilé. Elles ont été inaugurées à Reims, le 6 avril 1896, par L. S. Mgr l'évêque de Soissons, premier suffragant de Reims, et se sont terminées à Noël. Enfin, quel a été le cadre de ces belles fêtes ? C'est